

PREFECTURE DE L'ISÈRE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
du 8 avril au 26 avril 2019 inclus

Avis d'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique,

Communes du PLATEAU DES PETITES ROCHES et de SAINT-PIERRE-DE-CHARTREUSE

A la suite de la demande de mise en conformité des périmètres de protection du captage du Poirier formulée par la communauté de communes LE GRESIVAUDAN, le Préfet de l'Isère a prescrit, par arrêté du 8 mars 2019, l'ouverture, du 8 avril au 26 avril inclus, en mairies du Plateau des Petites Roches et de Saint-Pierre-de-Chartreuse :

- d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et à l'instauration de périmètres de protection des captages précédemment mentionnés et situés sur les communes du Plateau des Petites Roches et de Saint-Pierre-de-Chartreuse.

M. Daniel DURAND, docteur en biogéographie – consultant en environnement, retraité, est nommé commissaire enquêteur,

ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

Le dossier et le registre d'enquête seront déposés en mairies du Plateau des Petites Roches et de Saint-Pierre-de-Chartreuse pendant la durée de l'enquête du 8 avril au 26 avril inclus et consultables les jours et heures d'ouverture.

Le public pourra consigner ses observations concernant l'utilité publique de l'opération sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance en mairie du Plateau des Petites Roches, siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra, dans les conditions suivantes, à la disposition des personnes qui désireraient lui faire part directement de leurs observations :

➤ en mairie du Plateau des Petites Roches – 105 route des Trois Villages – Saint-Hilaire-du Touvet

- le lundi 8 avril 2019 de 9h à 12h
- le vendredi 26 avril 2019 de 13h30 à 16h

➤ en mairie de Saint-Pierre-de-Chartreuse – Place de la Mairie- Saint-Pierre-de-Chartreuse

- le jeudi 18 avril 2019 de 8h30 à 12h

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée et tenue à la disposition du public en mairies du Plateau des Petites Roches et de Saint-Pierre-de-Chartreuse, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.